

Nature de l'acte : 8.9

**DECISION N° 2023 149**

Mis en ligne le 06-07-23...

Transmis le 06-07-23...

**DEMANDE D'AIDE À LA DIFFUSION DE PROXIMITÉ DES ARTS DE LA SCÈNE AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 portant abrogation et remplacement de la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, notamment le 4°) 26°) déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, dans la limite de 500 000 €,

Vu la politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine portée par la Région Occitanie et en particulier le dispositif d'aide à la diffusion de proximité,

Considérant la saison culturelle de la ville de Lourdes pour la saison 2023/2024,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'autoriser M le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 1780 € auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif d'aide à la diffusion de proximité, sur un coût total de sessions de représentation de 4450 € (soit 40%),

**ARTICLE 2 :**

De solliciter l'aide à la diffusion de proximité pour les trois spectacles suivants, répondant aux critères définis par la Région :

- Spectacle « Piaf ma frangine » par la compagnie des Improsteurs le 5 octobre 2023 (décision n°2023-123 du 1<sup>er</sup> juin 2023)
- Spectacle « Roue libre » par la compagnie du Théâtre du matin le 9 novembre 2023 (décision n°2023-122 du 1<sup>er</sup> juin 2023)
- Spectacle « L'incroyable histoire du Père Noël » par le Théâtre de la bulle le 23 décembre 2023 (décision n°2023-124)

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,

- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 22 JUIN 2023

Le Maire,

Thierry LAVIT

